

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2007

	P	A	R		P	A	R
MAGALI FRANCOU-CARRON (MAIRE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GÉRARD CARDIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LUC REYNIER (1 ^{ER} ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARSÈNE DUBOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GASPARD PASDRADJIAN (2ÈME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PATRICIA CELCE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NICOLE BOULANGER (3ÈME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FRANCK GARAUD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEAN-MARIE GONSOLIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JEAN-PIERRE PELLISSIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RODOLPHE MASSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

1/ Délibération pour signature de convention de passage pour travaux (Combe de Lara, demande de la Communauté de Communes)

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son autorisation de passage sur les parcelles communales présentées, pour les travaux qui vont être faits dans la Combe de Lara par la Communauté de Communes.

2/ Urbanisme

- Dossier K7002 : demande de Monsieur Naghibi pour l'implantation de chalets HLL aux Beaumets et l'implantation d'un terrain de loisirs. Avis favorable du Conseil.
- Dossier K1007 : demande de Karim Naghibi pour la construction d'une maison à La Rouillère. Accord du Conseil.
- Dossier K9013 : demande de travaux exempts de permis de construire de Monsieur Bizec pour l'installation de fenêtres place Grenette. Dossier à compléter.
- Dossier K9014 : demande de La Roseaie pour mettre le bâtiment en conformité (portes coupe-feu, etc). Accord du Conseil.
- Dossier K9015 : demande de Monsieur Gueydan pour une ouverture sur la façade rue de la Côte. Accord du Conseil.
- Dossier K9016 : demande de Madame Jamier pour aménager les combles et installer des velux au Hameau du Coin. L'avis du Conseil dépendra de l'accord des riverains concernés.
- Dossier K9017 : demande de Monsieur Fougeron aux Touches pour transformer un bâtiment existant en garages. Avis favorable du Conseil.
- Courrier de Madame Moussier qui souhaite poser un auvent pour protéger ses escaliers rue de la Côte. Le Conseil demande un croquis pour mieux comprendre son projet. L'adjoint aux Travaux prendra contact avec la propriétaire.

3/ Délibération pour le financement de l'Agence pour le Développement de la Matheysine

Le Président de l'Agence pour le Développement de la Matheysine explique dans un courrier qu'une partie des subventions que touchait l'agence va disparaître dans les années qui viennent. La cotisation des Collectivités doit donc être augmentée de 0,23€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer la cotisation par habitant à 1,24€ et demande au Conseil Général de l'Isère de faire les efforts nécessaires pour permettre à l'Agence de continuer son travail de développement économique de notre région.

4/ Délibération pour fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions du Maire fixant la redevance de l'EDF à 170€, avec les modalités de révision présentées.

5/ Délibération ajustement de crédits

Madame le Maire présente une décision modificative sur le budget de l'eau. Accord du Conseil.

6/ Questions diverses

- Le Maire rappelle que le Conseil avait délibéré pour autoriser Monsieur Tissot à occuper un local communal jusqu'au 31 août 2007. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prolonger cette autorisation jusqu'au 31 août 2008 non renouvelable.
- Territoires 38 demande au Conseil de se prononcer sur le Compte Rendu du Programme d'assainissement 2005. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord sur le compte rendu présenté.
- Madame le Maire présente le contrat avec l'établissement Cros pour la maintenance des stations de relevage pour 2441€HT. Accord du conseil.
- Délibération pour les produits irrécouvrables. Sur présentation du Maire, le Conseil donne son accord sur les produits irrécouvrables présentés.
- La Trésorerie a retourné un titre émis par la Commune pour la location du camion communal. Madame le Maire propose donc de modifier la délibération en indiquant un tarif pour la location du camion avec chauffeur (sans préciser la destination) de 32€ par vacation (temps estimé par vacation : 1h30) sous réserve de la demande en Mairie et de l'accord préalable du Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à cette proposition.
- Le Maire rappelle que la Commune participe à hauteur de 1€ par élève du lycée de Vizille pour les visites médicales. Accord du Conseil pour cette participation.
- Courrier du LVT qui est surpris par le volume de l'eau consommée cette année, reconnaissant que cette augmentation n'est pas imputable à un problème communal. Le Conseil accepte à titre exceptionnel de ramener cette facture à 2000€, en demandant au LVT de prendre les mesures nécessaires pour que ce type de problème ne se renouvelle pas.
- Courrier de l'Agence de l'Eau qui demande un complément à la demande communale pour la participation de l'agence aux traitements ultraviolets des eaux du Coin. L'adjoint aux Travaux se chargera de ce dossier.
- Courrier de la Fédération des Alpagnes pour les travaux à effectuer en 2008. Le dossier sera transmis à l'association en charge.
- Devis de NucleArt pour la rénovation du bâton de confrérie de la Chapelle du Coin pour un montant de 950€HT. Une demande de subvention sera faite auprès des services du Patrimoine.
- Devis de Elec2A pour le remplacement les éclairages des vitraux suite à la foudre du mois de juin pour un montant de 5100€HT. Le Maire prendra contact avec les assurances avant toute décision.
- Devis de la société Brugnera pour la peinture dans l'église pour un montant de 18431,84€HT. D'autres devis vont être demandés avant de solliciter des subventions.